LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA PLANIFICATION

1. Planifier les activités qui ont lieu à date fixe (p. ex., les activités dans le cadre du jour du Souvenir, les activités dirigées à l'échelle régionale, les activités en EI [p. ex., la voile], les vacances d'hiver).

2. Planifier les activités principales et les activités récurrentes (p. ex., l'OREN X05 [Activités physiques, chapitre 4, section 6], les parades des commandants, la revue annuelle).

3. Planifier les activités d'instruction suivantes au début de l'année d'instruction :

   a. OREN 100 (Relations sociales positives pour les jeunes),

   b. OREN 107, 207, 307 (chapitre 4, section 8), 407 et 507 (Connaissances générales des cadets),

   c. OREN 303 (chapitre 4, section 4), 403 et 503 (Leadership), et

   d. OREN 309 (chapitre 4, section 10) et 409 (Techniques d'instruction).

4. Tenir compte de facteurs particuliers comme :

   a. Planifier l'OCOM MX04.02 (Identifier des stratégies en vue d'accroître la participation à des activités physiques et participer à l'évaluation de la condition physique des cadets) quatre semaines après l'OCOM MX04.01 (Participer à 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée à élevée et suivre la participation à des activités physiques);

   b. Planifier les leçons nécessaires des OREN 321 (chapitre 4, section 13), 322 (chapitre 4, section 14) et 326 (chapitre 4, section 18) avant l'exercice en bivouac de fin de semaine;

   c. Pour favoriser la réussite des OREN 303 (chapitre 4, section 4), 403 et 503 (Leadership), envisager d'affecter les cadets de niveau étoile d'argent et étoile d'or et les cadets-maîtres à des tâches de leadership, les cadets de niveau étoile d'or et les cadets-maîtres à des postes de leadership et les cadets-maîtres à des projets de leadership; et

   d. Inscrire chaque cadet de niveau étoile d'or aux calendriers d'instruction de l'étoile verte et de l'étoile rouge pour lui permettre d'atteindre l'OCOM M409.05 (Enseigner une leçon de 30 minutes).

5. Planifier l'instruction obligatoire (les détails sont présentés dans les descriptions de leçons qui se trouvent au chapitre 4).

6. Planifier l'instruction complémentaire choisie.

7. D'autres facteurs dont il faut tenir compte lors de l'élaboration du calendrier d'instruction annuel comprennent :

   a. l'environnement d'instruction nécessaire à chaque activité :

      (1) certaines activités auront lieu à l'extérieur et demanderont de tenir compte du climat saisonnier; et

      (2) d'autres activités nécessiteront l'utilisation d'une installation spécialisée comme un gymnase ou un terrain de sport; et

   b. la disponibilité d'un instructeur spécialisé, si nécessaire, pour diriger l'activité;

8. Facteurs dont il faut tenir compte lors de la mise en œuvre du programme d'instruction :

   a. Un peu de théorie est nécessaire pour des raisons de sécurité et pour présenter la nouvelle matière. Par contre, la plus grande partie de la matière peut être enseignée à l'aide de méthodes pratiques.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

b. Les séances d'instruction doivent être planifiées pour donner aux instructeurs assez de temps pour se préparer à la prestation et à la conduite de l'instruction. Cela inclut la révision des descriptions de leçon et des guides pédagogiques et l'élaboration du matériel d'instruction s'il y a lieu.

c. Accorder suffisamment de temps aux cadets pour réfléchir et pour recevoir une rétroaction sur les activités d'instruction expérientielles, y compris des applications futures de l'expérience.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.